



Genève/ Lyon, le 12 mai 2016

Nouveau mode de gestion des sédiments du Rhône

CNR (La Compagnie Nationale du Rhône), les Services Industriels de Genève (SIG) et la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) mettent en œuvre un nouveau mode gestion des sédiments du Rhône. Objectifs : garantir la sécurité des populations riveraines genevoises en limitant les risques d'inondations en cas de crues, garantir la sûreté des installations hydroélectriques, tout en respectant la faune et la flore. Ce nouveau mode de gestion a été décidé conjointement par les autorités franco-suisse, après un large processus de consultation auprès des trois opérateurs et des parties prenantes.

Chaque année, l'Arve charrie 700'000 m³ de sédiments ; la moitié se dépose dans la retenue du barrage de Verbois. Ces sédiments doivent être évacués, car ils augmentent les risques d'inondation dans certains quartiers de Genève, plus particulièrement à la Jonction et le village de la Plaine, en cas de crues. Les chasses du Rhône (abaissements complets) pratiquées jusqu'en 2012 en amont de Verbois pouvaient engendrer des effets négatifs pour l'environnement, notamment sur la faune.

C'est pourquoi un nouveau mode de gestion des sédiments est mis en œuvre cette année par SIG en concertation avec CNR et SFMCP. Il s'agit d'une combinaison de 3 procédés sur une période de 10 ans pour réduire les impacts sur la faune et la flore. Les premières opérations d'abaissement partiel de Verbois et d'accompagnement par la SFMCP et CNR, sont prévues entre le 19 et le 31 mai 2016, sous réserve des conditions météorologiques.

Cette méthodologie a été sélectionnée parmi une douzaine d'options par le groupe de travail franco-suisse regroupant la Préfecture de l'Ain, le Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture (DETA) et les trois exploitants des barrages et centrales du Haut-Rhône.

Ce nouveau mode de gestion est une combinaison de trois dispositifs :

- l'abaissement partiel, et non plus total, de la retenue du barrage de Verbois. Cet abaissement partiel est coordonné avec une gestion spécifique de la retenue de Chancy-Pougny et des 6 ouvrages de CNR sur le Haut-Rhône, de Génissiat à Sault-Brénaz, tous les 3 ou 4 ans.
- l'accompagnement des crues de l'Arve par SIG,
- et si nécessaire, des dragages complémentaires du fleuve au niveau des différentes retenues.

Les opérations débuteront par l'abaissement partiel du Rhône à la retenue de Génissiat le 19 mai, suivi de celui de Verbois et Chancy-Pougny le 20 mai. L'avantage de ce nouveau mode opératoire est de limiter fortement la quantité de matière en suspension (MES) dès l'aval de Verbois et sur tout le Haut-Rhône et

donc de préserver la faune piscicole et l'environnement. Pour s'en assurer, les trois opérateurs CNR, SFMCP et SIG piloteront leurs ouvrages en concertation. Un comité opérationnel de pilotage et de coordination se tiendra chaque jour, pendant toute la durée des opérations. Ils contrôleront aussi en permanence, 24h sur 24, la qualité de l'eau et les taux de matière en suspension (MES).

Le protocole conclu entre la Préfecture de l'Ain et le DETA, prévoit que le taux de matières en suspension ne devra pas dépasser 15 grammes par litre pendant plus de 30 minutes (une concentration de près de 50 grammes par litre avait été atteinte en 2012) et 5 grammes par litre en moyenne pendant toute l'opération. Le pilotage de l'opération par le taux de matière en suspension devrait considérablement diminuer l'impact sur la faune piscicole et plus globalement sur la biodiversité locale de Verbois jusqu'à Génissiat.

De plus, des zones refuge sont aménagées le long du Rhône afin d'accueillir les poissons pendant la durée de l'abaissement du fleuve. CNR prend également des mesures spécifiques de surveillance pour préserver les Vieux-Rhône, zones riches en biodiversité. Des pêches de sauvetage seront organisées au cours de l'abaissement des retenues.

Afin de pouvoir évacuer la quantité de sédiments nécessaire tout en appliquant une méthode plus douce, l'opération sera plus longue que par le passé, côté genevois.

Par mesure de sécurité, la baignade, la navigation et toutes autres activités sont interdites sur le Rhône ou sur les berges pendant toute la durée de l'abaissement partiel. Il est important que chacun respecte ces consignes de sécurité. Enfin pour limiter autant que possible la fréquence des abaissements partiels du Rhône au niveau des barrages de Verbois et de Génissiat, des dragages du fleuve pourront être effectués. Les premiers ont eu lieu au mois d'avril à Verbois . Ils ont pour but de désengorger le fleuve d'une partie de ses sédiments. L'accompagnement des crues de l'Arve est aussi un moyen pour gérer les sédiments du Rhône. Concrètement, elles seront accompagnées d'un débit complémentaire provenant du lac Léman afin d'augmenter les vitesses d'écoulement dans la retenue de Verbois.

Cette nouvelle gestion des sédiments du Rhône est le fruit d'une concertation et d'une coopération exemplaires entre les autorités et opérateurs franco-suisses. Elle a pour objectif de maintenir la sécurité des riverains du fleuve à Genève, de garantir la sûreté des installations hydroélectriques, tout en respectant la faune et la flore.

CONTACTS MÉDIAS

CNR- Béatrice Ailloud, responsable relations presse
04 72 00 67 21 / 06 07 27 46 07 / b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr – site web: cnr.tm.fr

Véronique Tanerg, porte-parole SIG
veronique.tanerg@sig-ge.ch
T 022 420 71 48 / **M** 079 103 17 68

Pour suivre l'évolution du niveau du Rhône : www.sig-ge.ch/abaissement2016